



GEOPHILE®
jardin

**Gamme
de produits
adaptés et
conditionnés
pour les jardins
et potagers**



Spécialités (hormis exceptions mentionnées) contrôlées par CERTIPAQ BIO
comme conformes au règlement CE 834/2007 modifié de l'Agriculture Biologique et annexes.



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGRO**bio**LOGIE

SARL Jacques MOREAU - Les Consorts - 71430 Grandvaux
Tél./Fax : (0)3 85 24 22 09 - sarl.jmoreau@orange.fr - <http://symbiose-nrj.fr>

N° SIRET : 414 848 432 00012 - Code NAF : 4675 Z - N° TVA : FR 00 414 848 432 - Agrément BO10757 pour distribution et conseil phytosanitaire

Table des matières



La méthode GÉOPHILE - Présentation	1
Engrais et amendements minéraux	2
LAVAGOLD	3
LITHOTHAMNE	4
POTALGINE	5
Engrais organiques et activateurs	6
ACTIGRAINS	7
HUMATE	8
HUMIGÈNE COMPOST	9
HUMISFER TREMPAGE	10
Barrières physiques	11
BANDE CUIVRÉE	12
PÂTE PROTECTRICE	13
RUBAN EFFAROUCHEUR	14
Substances de base	15
CARBOSEL	16
Produits foliaires « diététique végétale »	17
ARGILIT	18
BIOFALGUE	19
BULBACIDE NF	20
CALCICOLE NF	21
CALCOMER	22
CANOLA	23
MOUILLANT BIOFA	24
PURIN DE PRÊLE	25
PURIN D'ORTIE	26
PLANTIGEL	27
SILIBRIX	28
SILICUIVRE	29
SILIZINC	30
SOUFRE BIOFA	31
Élevage familial	32
HUMIGÈNE LACTIQUE	33
HUMIGÈNE POUDRAGE	34
KANNE « DRINK KAN »	35
Graines d'engrais vert	36
LUZERNE ANNUELLE	37
MINETTE	38
VESCE DE HONGRIE	39
RADIS À HUILE	40
Fumure du jardin et traitement des plantes	I à III

La méthode GÉOPHILE®

Cette méthode d'Agriculture Biologique a été mise au point au cours des années 2000, au départ pour les professionnels de l'Agriculture Biologique (viticulteurs, arboriculteurs, céréaliers, maraîchers). La marque « **Géophile** » a été créée en 2009 en même temps que les principes de base de la méthode ont été déposés à l'INPI. Il nous semble utile de la proposer maintenant aux jardiniers amateurs.

La méthode GÉOPHILE s'intéresse au jardin potager, ornemental et au verger dans son ensemble. Nous comparons cette approche à celle de la santé humaine par l'équilibre diététique de l'organisme (dont la consommation de fruits et légumes biologiques et sains est d'ailleurs une des conditions !).

Nous travaillons :

➤ **Sur le sol :**

- **Recherche de l'équilibre minéral :** Calcium et Magnésium, Phosphore, Potassium, Soufre en quantité suffisante, suffisamment d'oligoéléments Fer, Manganèse, Zinc, Cuivre, Bore, Molybdène, etc...
- **Recherche de l'équilibre organique :** Présence de matière organique humifiée stable en quantité suffisante. L'humus est la « chair » du sol et le différencie de la roche mère dont il est issu....
- **Recherche d'une présence suffisante de microorganismes utiles aux plantes :** Mycorhizes (champignons des racines, qui contribuent à la nutrition des plantes, évitent les carences, stimulent sa résistance), Azotobacters (bactéries fixatrices d'azote atmosphérique), Actinomycètes (bactéries filamenteuses « usines à humus », qu'on reconnaît par la bonne odeur de terre), etc...
- **Installation de plante couvre-sol** lorsque le sol est libéré des cultures pour entretenir la vie microbienne, fabriquer de la biomasse organique et éviter le lessivage des nitrates.

➤ **Sur la plante :**

- **Utilisation de produits foliaires dits de « diététique végétale »** destinés à fournir à la plante, lorsque c'est nécessaire, des compléments alimentaires pour franchir des étapes difficiles (stress climatiques, pression des maladies et des insectes, etc...) de façon à réduire au maximum les besoins en traitements phytosanitaires biologiques (Cuivre, Soufre, Bicarbonate de Potasse, etc...).
- **Barrières physiques** pour empêcher au maximum limaces, escargots et fourmis d'envahir les plantes, et effaroucher les oiseaux qui attaquent les fruits mûrs.

Nous cherchons à vous apporter le meilleur pour réussir votre jardinage biologique, entretenir la fertilité naturelle de votre sol et produire des récoltes de qualité !

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produits contrôlés CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Engrais et amendements minéraux



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.

Produits contrôlés CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Les amendements minéraux sont destinés à améliorer le fonctionnement du sol :

- **A remonter le pH si nécessaire** (vie microbienne insuffisante en-dessous de pH 6).
- **A apporter Silice, Magnésie, Oligoéléments** lorsque le besoin s'en fait sentir.
- **A améliorer les propriétés physiques du sol** (floculation des argiles, stimulation des vers de terre et des microorganismes bénéfiques, etc...).

Pour les sols acides, nous utilisons de préférence le LITHOTHAMNE qui apporte à la fois le Calcium, le Magnésium et les oligoéléments d'origine marine.

Pour tous les sols (acides ou alcalins), la LAVAGOLD apporte aussi ces éléments, mais le Calcium est présent en quantité limitée, ce qui permet son usage même en terrains calcaires.

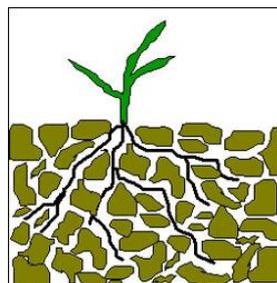
L'application de ces amendements permet d'améliorer l'enracinement des plantes et la vie microbienne. En particulier, ils augmentent la porosité du sol, donc son aération.

Un sol bien aéré est une condition indispensable pour un bon enracinement des plantes et une pousse active.

Les engrais minéraux sont destinés :

- **A apporter au sol les éléments fertilisants principaux** (Phosphore, Potasse, Magnésie, Soufre).
- **Nourrir les cultures** par le sol bien équilibré sur le plan minéral.

Nous avons inclus un engrais minéral biologique, la POTALGINE, dont la formule initiale avait été établie par la maison LEMAIRE. Il sert à apporter Phosphore, Potasse, Magnésie et Soufre dont tous les légumes sont gourmands.



Engrais et amendements minéraux

LAVAGOLD

Calcaire Magnésien

Engrais NF U 42001-4.3-3a

Oxyde de Magnésium (MgO) : 10 %

Destination

Destinée à être apportée au sol, ou à être mélangée à la terre de rempotage ou au compost. Du fait de son origine volcanique, le produit apporte du Calcium, du Magnésium et des oligoéléments. Seul le Magnésium est déclarable dans la norme.

Composition

La LAVAGOLD est une poudre de Basalte originaire du massif de l'Eifel (Allemagne).

Depuis toujours, les sols d'origine éruptive donnent les meilleurs rendements en agriculture, avec des plantes particulièrement exemptes de maladies. Nous savons maintenant que ceci tient à la richesse des roches éruptives en minéraux variés, mais aussi à leurs propriétés « paramagnétiques » (travaux de Philip S. CALLAHAN aux USA) qui varient d'ailleurs considérablement d'un gisement à l'autre.

Teneurs en minéraux (valeurs indicatives, pour information) :

Silice (SiO ₂) :	42 %	Oxyde de fer (Fe ₂ O ₅) :	11,5 %
Magnésie (MgO) :	10 %	Oxyde d'Aluminium (Al ₂ O ₃) :	14 %
Chaux (CaO) :	16 %	Oxyde de Titane (TiO ₂) :	3 %
Potasse (K ₂ O) :	4 %	pH :	8,1
Acide Phosphorique (P ₂ O ₅) :	1 %	Surface interne :	42 m ² /g.

La silice est considérée comme un élément sans valeur agronomique, alors que les cendres des végétaux cultivés en contiennent souvent plus de 10 % !...

Utilisation

Appliquer en début de saison ou avant la mise en place d'une culture à la dose de 50 à 100 g/m², ou en mélange avec la terre de rempotage à 5 g/kg environ (0,5 %). Elle peut aussi avantageusement être mélangée au compost à raison de 10 g/litre environ. Pas de surdosage à craindre.

Conditionnement

Seau de 2 kg.



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. LAVAGOLDJ
12/2019 – V1

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!

Engrais et amendements minéraux

LITHOTHAMNE

Maërl

Amendement minéral basique pulvérisé NF U 44001-3.9 classe I

Chaux (CaO) : 40 %
Magnésium (MgO) : 3 %

Destination

Amendement calcaire et magnésien destiné à être apporté au sol, ou à être mélangé à la terre de rempotage ou au compost. Outre le Calcium et le Magnésium, il apporte l'ensemble des oligoéléments présents dans l'eau de mer (non déclarables).

Nous le conseillons principalement dans les terrains à pH inférieur à 6 (niveau nécessaire pour le développement d'une flore microbienne de qualité) et parfois dans les terrains plus alcalins lorsqu'il est nécessaire « d'ouvrir » des sols serrés et asphyxiés (par exemple en cas d'excès de Magnésium). Son utilisation se traduit assez rapidement par une plus grande souplesse du sol.

Composition

Le Maërl est un amendement calcaire à base de *Lithothamnium calcareum*, algue marine très riche en matières minérales (95 %) se développant sur les fonds marins à la manière d'un corail. C'est un grand « classique » de l'Agriculture Biologique.

Il est par ailleurs riche en phytostimulants naturels (phytohormones) et contient un peu de matière organique.

Utilisation

Appliquer en début de saison à la dose de 30 à 50 g/m², ou en mélange avec la terre de rempotage à 1 g/kg environ (0,1 %). Il peut aussi avantageusement être mélangé au compost à raison de 10 g/litre environ. Produit actif à ne pas surdoser.

Eviter en sols calcaires.

Conditionnement

Seau de 2 kg.



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. LITHOTHAMNEJ
12/2019 – V1

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!

Engrais et amendements minéraux

POTALGINE

Engrais NF U 42001 - PK 0-10-15+5 à base de phosphate naturel tendre.

P₂O₅ total : 10 % dont 5 % soluble dans l'acide formique à 2 %.

Potasse (K₂O) : 15 % soluble dans l'eau.

Magnésie (MgO) totale : 5 %

Anhydride sulfurique (SO₃) soluble dans l'eau : 16 %

Destination

Engrais de fond contenant Phosphore (P₂O₅), Potasse (K₂O) et Magnésie (MgO) pour arbres fruitiers, vigne et tous légumes, apportant les principaux éléments fertilisants nécessaires. Il est utilisable dans tous les types de sol. Nous conseillons son application en hiver ou au début du printemps en complément de compost et éventuellement d'ACTIGRAINS.

Composition

La POTALGINE contient du Phosphate naturel tendre et du Patentkali (sulfate naturel double de Potasse et de Magnésie).

Utilisation

Appliquer en début de saison à la dose de 30 à 50 g/m², une seule fois par an, de préférence en hiver ou en fin d'hiver. Pour les arbres fruitiers, appliquer la même dose à l'aplomb de la couronne.

Produit actif à ne pas surdoser.

Conditionnement

Seau de 5 kg.



GEOPHILE
jardin

Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Ref. POTALGINEJ
12/2019 – V1



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!

Engrais organiques et activateurs

Les amendements organiques sont destinés à apporter au sol de la matière organique génératrice d'humus et à nourrir les microorganismes bénéfiques, bactéries, mais aussi les champignons qui manquent souvent dans les sols cultivés.

La matière organique humifiée est très stable. C'est la « chair » du sol ! Elle remplit de multiples fonctions :

- **Le tenir à l'abri de l'érosion.**
- **Constituer un « garde-manger »** en fixant tous les types de minéraux.
- **Héberger et parfois nourrir les microorganismes** utiles aux cultures.
- **Production par minéralisation d'azote assimilable et de gaz carbonique** qui est partiellement capté par les feuilles (effet de stimulation de croissance).

Les activateurs de compostage apportent des communautés de microorganismes de compostage (transformation des matières organiques brutes en humus). Plus tard, après application au sol, d'autres espèces se développent et s'installent autour des racines des plantes (Rhizosphère), ce qui leur permet de mieux se nourrir :

- **Assimilation facilitée de minéraux peu disponibles**, comme le Phosphore.
- **Installation d'un réseau de Mycorhizes autour des racines** (champignons symbiotiques augmentant l'accès à l'eau et connectant la plante plus efficacement à la terre).
- **Fixation d'azote atmosphérique par des bactéries autonomes**, en particulier les Azotobacters. Ceci complète significativement la nutrition azotée des cultures.

Ce travail sera facilité par la mise en place de couverts végétaux intercultures (voir plus loin « Graines d'engrais vert »).



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produits contrôlés CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.

Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. ACTIGRJ
12/2019 – V1

Engrais et amendements organiques Activateurs

ACTIGRAINS

Additif de transformation des matières organiques

ACTIGRAINS N (0,25 litre) et ACTIGRAINS P (0,25 litre) :

Additifs de compostage (norme NF U 44051, 4.1 note 2).

ACTIGRAINS BIOALGUE (1 litre – 1,1 kg) :

Engrais NF U 42001 organo-minéral N et Cobalt + Molybdène.

Destination

Activateur de fermentation à base de bactéries naturelles du sol.

Application sur les composts, les engrais verts, les résidus d'adventices et de culture une fois mélangés au sol, afin d'améliorer leur évolution et leur effet sur la croissance des plantes.

Composition

ACTIGRAINS N et ACTIGRAINS P : Bactéries naturelles du sol fixant de l'azote atmosphérique.

ACTIGRAINS BIOALGUE : Engrais organique avec acides aminés, algues et oligoéléments.

Utilisation

Arroser modérément sur les semis ou cultures en place avec de l'eau **non chlorée** avec, par litre, Actigrains Bioalgue : 10 ml + Actigrains N : 2,5 ml + Actigrains P : 2,5 ml. Appliquer sur sol réchauffé (à partir de fin mars ou mi-avril). Une fois ouvert, conserver au froid et utiliser de préférence avant 3 mois.

Placer le produit sur des semis ou plantations de préférence en début de végétation, sur sol suffisamment réchauffé (à partir de mi-mars à mi-avril suivant régions).

L'ACTIGRAINS est aussi utilisables sur arbres fruitiers et vigne. Arroser modérément, de préférence avant une pluie, à l'aplomb du feuillage ou des sarments.

Conditionnement

Carton contenant les 3 éléments ci-dessus pour 50 litres d'eau d'arrosage environ.



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!

Acides humiques et fulviques

HUMATE

Engrais pour solutions minérales nutritives

NF U 42004.

Oxyde de Potassium (K₂O) : 0,03 %

Destination

Produit liquide pour application au sol par arrosage. Les acides humiques liquides ont un rôle de catalyseur permettant à la plante d'améliorer son alimentation à partir des réserves du sol.

Composition

Acides humiques d'origine fossile mis en dissolution dans l'eau (solubilisation potassique).

Utilisation

Appliquer avec un arrosoir à la dose de 1 % (10 ml par litre) sur le sol en début de végétation ou plus tard en saison suivant les besoins. Il est particulièrement indiqué sur des sols pauvres, ou en complément d'un apport d'engrais biologique dont il augmentera l'effet.

Application possible conjointement avec l'ACTIGRAINS mais diluer l'HUMATE en premier avant d'ajouter les composants de l'ACTIGRAINS.

Produit actif à ne pas surdoser.

Conditionnement

Flacon de 0,5 litre (masse nette 0,53 kg – densité 1,06).



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. HUMAJ
12/2019 – V1



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!

Engrais organiques et activateurs

HUMIGÈNE COMPOST

Amendement organique NF U 44051.

Mélange de matières végétales et de matières animales type 8

MS : 66 % - MO : 20,6 % sur brut

N total : 0,82 % sur brut

N organique : 0,81 % sur brut

Rapport C/N : 12,5

P205 total : 0,76 % - K2O total : 0,63 % - MgO : 0,53 %.

Destination

Compost à dominante végétale contenant une grande variété de composants.

Son taux de matières organiques proche de 21 % sur brut, avec un C/N de 12,5 le rend utilisable dans pratiquement toutes les situations comme amendement organique destiné à l'enrichissement du sol en humus, mais aussi avec un effet fertilisant sans risque d'excès d'azote nitrique.

Composition

Compost fabriqué avec des matières végétales essentiellement ligneuses (tailles de buissons et d'arbres, tonte de végétation naturelle, etc...), du fumier de bovins d'élevages extensifs et un peu de fumier de volailles sur paille d'origine biologique. Il contient aussi du Biochar (charbon de bois pulvérulent, de la poudre de roche volcanique, des activateurs microbiens et les préparations biodynamiques du compost (502 à 507).

Utilisation

Appliquer en début de saison à la dose de 1 à 3 kg/m², ou en mélange avec la terre de repotage à 10 % (100 g/kg). Il est recommandé de l'enfourer superficiellement après épandage.

Conditionnement

Sac de 20 kg.



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. COMPOSTJ
12/2019 – V1

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!

Engrais organiques et activateurs

HUMISFER TREMPAGE

Activateur de compostage

Assemblage :

HUMISFER (engrais NF U 42001 organo-minéral N) 100 grammes
HUMIGENE BIOVIN (engrais NF U 42001 organique NPK) 200 grammes
Argile kaolinique 250 grammes.



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. HUMISFERTREMPJ
12/2019 – V1

Destination

Préparation pour pralinage des jeunes plants de légumes ou des boutures de plantes ornementales, destinée à améliorer leur reprise et leur croissance après plantation. Favorable au développement des Mycorhizes (champignons des racines).

Composition

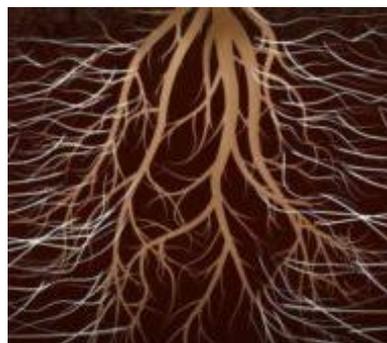
Assemblage d'un engrais contenant des poudres de roches et de crustacés ainsi que des poudres de racines de plantes mycorhizables, d'un engrais organique à base de marc de raisin fermenté et d'argile gonflante.

Utilisation

Préparer un pralin avec de l'eau non chlorée pour constituer une pâte assez liquide. Le contenu permet de préparer 3 à 5 litres. Tremper les racines des plants dans ce liquide juste avant plantation. Il peut aussi se mélanger à la terre de plantation à 50 ml par kg environ.

Conditionnement

Seau de 0,55 kg.



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!

Barrières physiques

Un des casse-tête des jardiniers, en particulier au printemps, est de défendre ses légumes et ses arbres fruitiers contre **limaces, escargots, et attaques d'insectes**. Plus tard en saison, lorsque les fruits et légumes mûrissent, il faut se prémunir des attaques de **cervidés (chevreuils et parfois cerfs), lapins, lièvres, sangliers, oiseaux, etc...** Sans compter parfois les chèvres et moutons qui sont très doués pour passer à travers les clôtures !

Nous n'avons pas encore réponse à tous ces problèmes, mais nous avons déjà avancé sur certains d'entre eux.

Nous proposons **des « barrières physiques »** pour empêcher l'accès aux plantes de certains prédateurs bien connus, sans faire usage de poisons (ils ont aussi le droit de vivre !) :

- **Limaces et escargots** qui adorent consommer la verdure au moment où les plantes sont les plus fragiles (semis, repiquages) et donc les plus attractives !
- **Fourmis** qui envahissent les légumes et les arbres fruitiers, principalement au printemps. Elles n'attaquent pas elles-mêmes directement les plantes, mais elles élèvent et multiplient les pucerons, qui leur fournissent leur miellat sucré dont elles raffolent, et qui constituent pendant un temps l'essentiel de leur nourriture ! Elles protègent même les pucerons contre leurs prédateurs naturels : larves de Coccinelles, Syrphes, micro-Punaises (Mirides, Anthocorides), micro-hyménoptères (Aphelinus), etc... La lutte contre les pucerons commence déjà par l'interdiction de l'accès aux fourmis !
- **Oiseaux** qui attaquent avec délectation les fruits colorés, en particulier cerises, framboises, cassis, prunes, raisins proches de la maturité.

Les barrières physiques que nous proposons ne font pas tout, mais diminuent déjà considérablement les dégâts si elles sont posées à temps, juste avant le début des attaques. Elles permettent donc de réduire au strict minimum l'usage des insecticides biologiques, néanmoins indispensables à certains moments critiques.

D'autres solutions seront proposées pour tenir à distance les ravageurs à poil dans un proche avenir.



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.

Produits utilisables en Agriculture Biologique selon le règlement CE 834/2007 modifié.



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Barrières physiques

BANDE CUIVRÉE

Bande autocollante recouverte d'une feuille de cuivre métallique.

Destination

Empêcher l'accès aux plantes des mollusques phytophages (limaces, escargots) en interposant une barrière de cuivre infranchissable pour ces espèces.

Composition

Bande autocollante recouverte de cuivre métallique.

Utilisation

Appliquer la bande autour du végétal ou des conteneurs (pots, caissettes, pieds des supports, etc...) ou entourer les plantes de pleine terre ou de serre d'un cercle de carton ou de papier rigide recouvert par la bande. Veiller à ce que l'application de la bande ne laisse aucun passage.

Conditionnement

Rouleau de 4 mètres.



Produit utilisable en Agriculture Biologique selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Réf. BANDECUJ
12/2019 – V1

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!

Barrières physiques

PÂTE PROTECTRICE

Glu à base de composants d'origine naturelle (huile de Colza, cire d'abeilles, huiles végétales).

Destination

Application autour des tiges et des troncs pour ralentir ou éviter l'accès des insectes piqueurs, essentiellement fourmis. Ces insectes sont connus pour favoriser la multiplication des pucerons, qu'elles « élèvent » pour consommer leur miellat, et qu'elles défendent contre leurs ennemis naturels (larves de Coccinelles, de Syrphes, Myrides, etc...). Une stratégie efficace pour éviter les invasions de pucerons commence par interdire l'accès de la plante aux fourmis.

Composition

Composants principaux : huile de Colza, cire d'abeille, huile de résineux.

Utilisation

Avant que les insectes n'apparaissent, déposer avec une spatule la pâte sur un support de 3 à 5 cm de hauteur faisant le tour de la tige ou du tronc (ruban adhésif, toile adhésive, etc...). Eviter les trous de protection (par exemple fentes dans les écorces) qui permettraient le passage des insectes. Renouveler après une forte pluie.

Conditionnement

Pot de 0,5 litre (protection de 5 à 20 arbres ou arbustes environ suivant diamètre).



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Réf. PATEPROJ
12/2019 – V1

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!

Barrières physiques

RUBAN EFFAROUCHEUR

Bande métallique bicolore réfléchissante.

Destination

Tenir les oiseaux à distance des fruits attractifs (framboises, cerises, prunes, cassis, raisin...). La bande légèrement torsadée émet un son aigu dans le vent et des éclats de lumière dissuasifs.

Composition

Bande métallique bicolore réfléchissante.

Utilisation

Nouer une extrémité de la bande sur une branche et la déployer en la torsadant légèrement. L'appuyer tous les 2 à 3 mètres sur des pousses. La bande et les torsades doivent remuer légèrement dans le vent. Appliquer au plus près de la récolte sans attendre dès l'observation des premiers dégâts.

Attention, si la bande reste longtemps en place (2 à 3 semaines par exemple), les oiseaux peuvent commencer à s'y habituer et il faut alors utiliser d'autres méthodes (cerfs volants rapaces, générateurs sonores, etc...). D'où l'intérêt de ne pas la poser trop tôt.

Conditionnement

Rouleau de 100 mètres.



Produits utilisables en Agriculture
Biologique selon le règlement CE
834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Réf. RUBANEFJ
12/2019 – V1

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!

Substances de base

Les Substances de Base sont des produits naturels définis réglementairement depuis quelques années par le règlement phytosanitaire européen. Ce sont des substances :

- **Non préoccupantes.**
- **Qui ne sont pas des perturbateurs endocriniens**, des substances neurotoxiques ou immunotoxiques.
- **Qui ne sont pas des produits phytosanitaires**, mais qui sont néanmoins utiles dans la protection contre insectes ou maladies des plantes.
- **Qui ne sont pas mises sur le marché comme produits phytopharmaceutiques.**

Le principe de ces substances était admis dans certains pays européens (Allemagne, Autriche...) depuis plus de 30 ans. Maintenant, elles le sont également chez nous. Elles sont actuellement au nombre de 20. Voir liste [sur le site de l'ITAB](#) ; la plupart sont utilisables en Agriculture Biologique, mais pas toutes... **Le sont en général celles qui sont considérées comme « denrées alimentaires ».**

Ces produits sont en vente libre aux jardiniers amateurs. Ils peuvent parfois bien aider à la protection contre insectes et maladies, mais la plupart du temps, ne remplacent pas un produit phytosanitaire, même biologique.

Nous considérons que certaines d'entre elles ont leur place dans la méthode GÉOPHILE. Nous envisageons d'en introduire certaines progressivement, lorsque nous les aurons bien testées sur le terrain, car leur efficacité est variable.

Pour le moment, nous avons retenu un seul produit simple et facile d'emploi.



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produits contrôlés CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Substances de base

CARBOSEL

Substance de base – règlement CE 1107/2009

Hydrogénocarbonate de Sodium : 100 %



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. CABOSELJ
12/2019 – V1

Destination

Produit simple habituellement utilisé en agroalimentaire (biscuiterie) ayant une action secondaire sur certaines maladies fongiques des arbres fruitiers.

Composition

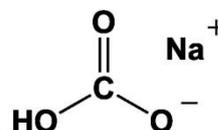
Unique composant : Hydrogénocarbonate de Sodium (Bicarbonate de Soude).

Utilisation

Utiliser en pulvérisation foliaire à la concentration de 1 % (10 grammes par litre d'eau) en alternance avec des fongicides biologiques traditionnels (cuivre, soufre). Maladies concernées : Oïdium, Tavelure des arbres fruitiers à pépins, pourritures diverses sur fruits. Appliquer seul, sans aucun mélange.

Conditionnement

Boîte de 0,5 kg (densité 1).



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!

Produits foliaires « diététique végétale »

Nous avons créé cette catégorie de produits pour effectuer des applications sur le feuillage. Ils sont exclusivement composés de matières minérales et végétales. **Leur utilisation est un des points importants de la méthode GÉOPHILE.**

Les objectifs de ces applications sont les suivants :

- **Nourriture foliaire des plantes** pour améliorer la végétation et leur permettre de mieux se défendre, surtout aux époques critiques (attaques d'insectes ou de champignons).
- **Action profonde sur les mécanismes de défense** pour surmonter les ravageurs et des maladies.
- **Protection contre les stress climatiques** (périodes froides ou de gel, sécheresse, chaleur excessive ou excès de précipitations).

Ces produits ne sont pas faits pour se substituer aux produits phytosanitaires, qui restent essentiels pour traiter ravageurs et maladies « en cas de menace avérée sur une culture » (Règlement CE 834/2007, article 12, point 1.h). Nous les comparons plutôt aux « compléments alimentaires » pour les humains...

Ils s'utilisent en synergie avec les méthodes agronomiques de base (protection contre les prédateurs, choix des variétés, méthodes culturales, gestion du sol, etc...) pour obtenir un « équilibre diététique » tel que **nos plantes soient suffisamment fortes pour résister aux stress environnementaux, et que leur protection ne nécessite qu'une quantité la plus réduite possible de produits phytosanitaires biologiques.**

Si, malgré nos précautions, la culture subit des attaques, ils aideront par leur action métabolique à la convalescence des plantes attaquées et à la stabilisation des dégâts provoqués par les attaques. Nous limiterons ainsi au maximum les pertes.

Dans le cadre de la méthode GÉOPHILE, c'est par travail agrobiologique global (et non par une action solitaire de tel produit ou de tel traitement, même s'ils sont excellents) que nous obtenons des fruits et légumes sains et appétissants !



GEOPHILE[®]
Jardin

Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produits contrôlés CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

12/2019 – V1

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. ARGILITJ
12/2019 – V1

Produits foliaires

ARGILIT

Engrais de mélange en poudre mouillable

Mélange de Maërl (60 %) et d'Argile kaolinique (40 %)

Destination

Application sur les plantes (en particulier arbres fruitiers, vigne, tomates, melons...) pour renforcer les épidermes en cas de forte chaleur ou d'attaques d'insectes.

Composition

Mélange de Maërl (amendement calcaire marin) et d'Argile kaolinique.

Utilisation

Appliquer en pulvérisation sur la végétation à 5 % (50 g. par litre). Mélanger dans un récipient à part du pulvérisateur, bien agiter et filtrer pour éliminer d'éventuels grumeaux. Pulvérisation possible jusqu'à la récolte, mais dans ce cas rincer les fruits avant consommation..

Conditionnement

Seau de 2 kg.



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Produits foliaires

BIOFALGUE

Engrais pour solutions minérales nutritives

NF U 42004

Teneur en élément soluble dans l'eau :

Acide sulfurique (SO3) : 0,72 %

Zinc (Zn) : 0,00027 %

Destination

Application sur les plantes en végétation pour activer leur croissance, en particulier en cas de stress (froid, chaleur, manque d'eau, etc...).

Composition

Composant principal : extrait d'algues marines (*Fucus vesiculosus*) solubilisé sous forme potassique.

Utilisation

Appliquer en arrosage à 0,1 % de l'eau utilisée (1 ml par litre), ou en pulvérisation sur la végétation à 1 % (10 ml par litre). Les mélanges avec les différents produits de notre gamme sont possibles, ainsi qu'avec la Bouillie Bordelaise et le Soufre.

Conditionnement

Flacon de 0,5 litre (masse nette 0,53 kg – densité 1,06).



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Craint le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Réf. BIOFALGJ
12/2019 – V1

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. BULBACIDEJ
12/2019 – V1

Produits foliaires

BULBACIDE NF

Engrais pour solutions minérales nutritives
NF U 42004.

Oxyde de Sodium (Na2O) : 0,03 %

Destination

Le BULBACIDE NF est constitué d'un extrait d'Ail (*Allium sativum*) en milieu acide enrichi en terre à diatomées (squelettes d'algues unicellulaires riches en Silice). Il renforce la résistance épidermique des plantes qui deviennent moins attractives aux insectes nuisibles et aux maladies.

Nous appliquons ce produit pendant les périodes où les cultures sont les plus fragiles, en particulier par forte croissance ou conditions météo défavorables pour compenser les déficiences physiologiques qui peuvent en résulter, avec sensibilité accrue aux attaques de pucerons.

Composition

Extrait d'Ail mélangé à des produits lactofermentés et de la Silice.

Utilisation

Appliquer à la dose de 5 % (50 ml par litre) sur la végétation au moment où les insectes piqueurs (pucerons, cicadelles, etc...) apparaissent. Combiner si possible avec MOUILLANT BIOFA (savon potassique) à la dose de 1 % (10 ml par litre). Répéter l'application quelques jours après si nécessaire.

Conditionnement

Flacon de 0,5 litre (densité 1).



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Produits foliaires

CALCICOLE NF

Mélange de deux substances naturelles à usage biostimulant

Décret n° 2019/329

Article D 4211-11 du Code de la Santé Publique

Destination

Application en pulvérisation sur la végétation pour obtenir des plantes bien végétatives, équilibrées et plus résistantes à tous types d'agression extérieure.

Composition

Composants principaux : Ortie et jus de plantes grasses

Utilisation

En période de risque pour la végétation (temps froid, ou à l'inverse chaud et humide), appliquer en pulvérisation sur le feuillage et les fruits à la concentration de 1,5 % dans l'eau (15 ml par litre). Peut être appliqué en même temps qu'un traitement biologique contre les maladies avec cuivre et soufre.

Conditionnement

Flacon de 0,5 litre.



Emballage recyclable en tri sélectif



Conservation à l'abri de la lumière et de l'humidité. Craint le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains après utilisation



Tenir hors de portée des enfants



Ne pas inhaler ni avaler

Réf. CALCICOJ
12/2019 – V1

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. CALCOMERJ
12/2019 – V1

Produits foliaires

CALCOMER

Amendement NF U 44051

Matières végétales en mélange avec engrais.

Maërl NF U 44001-1d : 250 g/kg

Engrais CE boraté en solution : 42 g/kg.

Matières premières (hors engrais) : vinasse, algues.

Destination

Application sur les plantes pour corriger les déséquilibres minéraux en Calcium, Potassium et Magnésium, surtout en période de stress (ex. : la nécrose apicale dite « cul noir » de la Tomate ou les fissures de la tige du Chou).

Composition

Composants principaux : vinasse de Betterave, extrait d'algues marines (*Fucus vesiculosus*) solubilisé, Maërl. Contient aussi du Bore, qui facilite l'assimilation du Calcium provenant du Maërl.

Utilisation

Dès l'observation de faiblesses végétatives, appliquer en arrosage à 0,1 % de l'eau utilisée (1 ml par litre), ou en pulvérisation sur la végétation à 1 % (10 ml par litre). Les mélanges avec les différents produits de notre gamme sont possibles, ainsi qu'avec la Bouillie Bordelaise et le Soufre.

Conditionnement

Flacon de 0,5 litre (masse nette 0,58 kg – densité 1,17).



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. CANOLAJ
12/2019 – V1

Produits foliaires

CANOLA

Engrais pour solutions minérales nutritives

NF U 42004

Teneur en élément soluble dans l'eau :
Manganèse (Mn) : 0,003 %

Destination

Utilisation en début de saison lorsque le feuillage est encore tendre et fortement sujet aux blessures et piqûres d'origine variée. Les feuilles deviennent plus vertes et plus solides.

Composition

Composants : Sels de Manganèse mélangés à de l'huile de Colza émulsifiée favorisant la répartition sur le feuillage.

Utilisation

Appliquer de fin mars à juin en pulvérisation à 3 % de l'eau utilisée (30 ml par litre), seul ou en combinaison avec un insecticide biologique (époque de vols des pucerons) et éviter l'application aux heures chaudes de la journée.

Conditionnement

Flacon de 0,5 litre (densité 1).



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. MOUILLANTJ
12/2019 – V1

Produits foliaires

MOUILLANT BIOFA

Engrais pour solutions minérales nutritives

NF U 42004

Teneur en élément soluble dans l'eau :
Potasse (K₂O) : 3,2 %

Destination

Accompagnement des bouillies de traitement biologiques à base de cuivre et de soufre en diminuant l'effet « salin » (hydratation des feuilles = effet de la potasse). Meilleure répartition sur la végétation.

Composition

Savon potassique à base d'acides gras naturels.

Utilisation

Appliquer en même temps que des traitements biologiques à base de cuivre et de soufre à la concentration de 0,5 % (5 ml par litre).

Conditionnement

Flacon de 0,5 litre (densité 1).



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. PPRELEJ
12/2019 – V1

Produits foliaires

PURIN DE PRÊLE

Matière première

Destination

Apporte de la Silice aux plantes (élément non reconnu comme fertilisant en France).

Composition

Extrait fermenté de Prêle des Champs (*Equisetum arvense*).

Utilisation

Application en arrosage à raison de 0,1 à 0,3 % de l'eau d'arrosage (1 à 3 ml par litre), ou en pulvérisation sur les plantes à raison de 1 à 3 % de la bouillie (10 à 30 ml par litre).

Conditionnement

Flacon de 0,5 litre (densité 1).



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. PORTIEJ
12/2019 – V1

Produits foliaires

PURIN D'ORTIE

Substance naturelle à usage biostimulant

Décret n° 2019/329

Article D 4211-11 du Code de la Santé Publique

Destination

Produit liquide pour application sur la végétation, activant la pousse des plantes en particulier au printemps, par temps froid ou sec, ou sur des terrains de richesse moyenne.

Composition

Extrait fermenté d'Ortie (*Urtica dioica*).

Utilisation

Appliquer en arrosage à la concentration de 0,1 % à 0,5 % (1 à 5 ml par litre) ou en pulvérisation sur la végétation à la concentration de 1 à 5 % (10 à 50 ml par litre).

Conditionnement

Flacon de 0,5 litre (densité 1).



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. PLANTIGELJ
12/2019 – V1

Produits foliaires

PLANTIGEL

Engrais NF U 42001

Engrais organo-minéral NK n°12

Azote (N) : 3 % en provenance de vinasse de betterave liquide et d'extrait d'algues.
Potasse (K₂O) soluble dans l'eau : 4 %

Destination

Utilisation en soutien des plantes lorsque les conditions atmosphériques sont difficiles : risques de gel, froid, sécheresse persistante, etc...

Composition

Composants: vinasse de betterave liquide et extrait d'algues marines (*Fucus vesiculosus*) solubilisé ;

Utilisation

Appliquer en arrosage à 0,1 à 0,3 % de l'eau utilisée (1 à 3 ml par litre), ou en pulvérisation sur la végétation à 1 à 3 % (10 à 30 ml par litre). Dose maximum en cas d'annonce de gelée. Peut être appliqué avec un traitement biologique à base de cuivre et de soufre.

Conditionnement

Flacon de 0,5 litre (masse nette : 0,59 kg – densité 1,19).



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. SILIBRIX
12/2019 – V1

Produits foliaires

SILIBRIX

Engrais pour solutions minérales nutritives

NF U 42004

Teneur en élément soluble dans l'eau :

Magnésie (MgO) : 2,5 %

Anhydride sulfurique (SO₃) : 4,9 %

Destination

Accompagnement des bouillies de traitement biologiques à base de soufre (utilisées en cas de menace d'Oïdium) en apportant du Magnésium sous une forme particulièrement bien utilisée par la plante..

Composition

Composants : Sulfate de Magnésium combiné avec des produits laitiers et des extraits végétaux (jus de plantes grasses, macération de champignons naturels).

Utilisation

Appliquer en même temps que des traitements biologiques à base de soufre (situation à risque Oïdium) à la concentration de 0,5 à 1 % (5 à 10 ml par litre). Renouvellement immédiat après une forte pluie.

Conditionnement

Flacon de 0,5 litre (densité 1).



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. SILICUIVREJ
12/2019 – V1

Produits foliaires

SILICUIVRE

Engrais CE à base de cuivre

Cuivre (Cu) soluble dans l'eau sous forme de sulfate : 5 % (63,5 grammes par litre).

Destination

Utilisation en même temps que la Bouillie Bordelaise (en cas de pression Mildiou, Tavelure...) pour apporter du cuivre « oligoélément » qui favorise la cicatrisation des blessures.

Composition

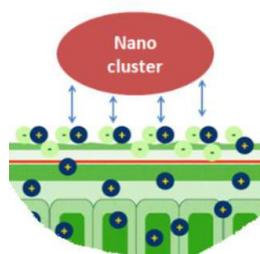
Composants : Sulfate de cuivre combiné avec des extraits végétaux, terre à diatomée.

Utilisation

Apporter le SILICUIVRE à un volume de 75 % du poids de Bouillie Bordelaise utilisée. Par exemple, si on prépare une bouillie avec 1 % de Bouillie Bordelaise (10 grammes par litre), apporter en complément 0,75 % de SILICUIVRE (7,5 ml/litre). Répéter le traitement 4 à 5 jours après si nécessaire.

Conditionnement

Flacon de 0,5 litre (masse nette 0,62 kg – densité 1,25).



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. SILIZINCJ
12/2019 – V1

Produits foliaires

SILIZINC

Engrais CE

Mélange d'oligoéléments B, Mn, Zn

Bore (B) soluble dans l'eau: 0,2 % (2,7 grammes par litre)
Manganèse (Mn) soluble dans l'eau : 1,52 % (20 grammes par litre)
Zinc (Zn) soluble dans l'eau : 4,15 % (54,6 grammes par litre)

Destination

Utilisation en même temps que la Bouillie Bordelaise et Soufre mouillable (en cas de pression maladies) pour apporter Bore, Zinc et Manganèse « oligoéléments » dont la plante a besoin pour se renforcer.

Composition

Composants : Sulfates de Zinc et de Manganèse, extraits végétaux, terre à diatomée, acide borique naturel.

Utilisation

Apporter le SILIZINC à un volume de 75 % du poids de Bouillie Bordelaise utilisée. Par exemple, si on prépare une bouillie avec 1 % de Bouillie Bordelaise (10 grammes par litre), apporter en complément 0,75 % de SILIZINC (7,5 ml/litre). Répéter le traitement 4 à 5 jours après si nécessaire.

Conditionnement

Flacon de 0,5 litre (masse nette 0,65 kg – densité 1,29).



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. SOUFREJ
12/2019 – V1

Produits foliaires

SOUFRE BIOFA

Engrais de mélange

Soufre élémentaire – Extrait de lignine

Soufre élémentaire engrais CE – Anhydride sulfurique total (SO₃) : 247,5 %
Extrait de lignine – Engrais pour Solutions Liquides Minérales NF U 42004 – Formulation soluble à dissoudre, puis à diluer, d'élément secondaire – Teneur en éléments soluble dans l'eau : CaO : 1,3 %

Destination

Pulvérisation sur les plantes en même temps qu'un fongicide anti-Oïdium utilisable en AB (ex : Soufre Mouillable EAJ). Le Soufre et le Calcium pénètrent grâce à la finesse des particules et activent la production de substances de défense dans la plante.

Composition

Soufre élémentaire et extrait de lignine (sous-produit de l'industrie du bois).

Utilisation

Préparer une bouillie avec du Soufre mouillable (0,75 à 1,5 % suivant mode d'emploi) et rajouter le SOUFRE BIOFA à 1,5 % dans la bouillie (soit 15 grammes par litre). Ne pas mélanger avec des produits alcalins et ne pas appliquer en pleine chaleur (température supérieure à 28°C).

Conditionnement

Seaux de 2 et de 5 kg.



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!

Élevage familial

De plus en plus de jardiniers élèvent aussi des animaux de basse-cour, en particulier volailles (poules pondeuses, poulets de chair), canards, oies, lapins, etc...

L'élevage familial est possible dans le respect des règles de l'Agriculture Biologique. Certains points sont à respecter pour une bonne réussite :

- **Une bonne hygiène des locaux et des parcours.** En particulier un renouvellement très régulier de la litière (paille, copeaux de bois, sciure, etc...) et le poudrage ou la pulvérisation de produits microbiens évitant les putréfactions et activant ensuite le compostage.
- **Tenir les mangeoires et abreuvoirs très propres.** Nettoyer régulièrement les restes d'aliments et les excréments qui pourraient y séjourner. Renouveler l'eau fréquemment et supprimer les souillures. Eviter de déposer l'aliment au sol. Apporter du LACTOGRAINS dans l'eau de boisson pour ensemer des ferments lactiques assainissants et limiter les germes pathogènes.
- **Faites une rotation de vos parcours herbeux** en prévoyant des périodes sans animaux d'au moins 4 à 5 semaines (repousse de la végétation et coupure du cycle des parasites). Un apport de Lithothamne (terrains acides) ou de Lavagold (terrains calcaires) aidera à l'équilibre de la flore spontanée, qui nourrit aussi considérablement les animaux et leur apportent oligoéléments et vitamines.
- **Apporter un aliment biologique équilibré** (15 à 18 % de protéines brutes en général) en complément des grains, de la luzerne en bouchons (lapins) et des restes de viande, fromage et légumes (volailles).
- **Déparasiter les animaux régulièrement**, en particulier les jeunes volailles et les lapins contre la Coccidiose.
- **Apporter, surtout en hiver, régulièrement des vitamines A et D** (par exemple, huile de foie de morue) si elles ne sont pas incluses dans l'aliment, au moins 1 fois tous les 3 mois en été (sauf si les animaux vont sur des parcours herbeux), et 1 fois par mois en hiver.

Tout comme les légumes et les fruits du jardin, les produits issus de la basse-cour sont de grande qualité et les litières enrichissent le compost !



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produits contrôlés CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. HUMIGLACTJ
12/2019 – V1

Élevage familial

HUMIGÈNE LACTIQUE

Activateur de compostage

Norme NF U 44051/A1 – 4.1

Destination

Préparation liquide fermentée riches en bactéries pour mélanger au compost domestique ou sur les litières des animaux si les odeurs sont fortes. Utilisation possible dans les fosses septiques.

Composition

Mélange de mélasse et de substances végétales fermentées d'origine céréalière, riches en bactéries lactiques et assimilées.

Utilisation

Mélanger aux matières à composter en constituant un tas ou en le retournant, à raison de 200 ml litre par m³ dilué dans un arrosoir avec de l'eau. Intéressant pour l'entretien des fosses septiques et la diminution des odeurs à raison de 100 à 200 ml apporté tous les 1 à 3 mois.

Conditionnement

Flacon de 0,5 litre (densité 1).



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit contrôlé CERTIPAQ BIO
(Utilisation en Agriculture Biologique selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. HUMIGENEPOUDREJ
12/2019 – V1

Élevage familial

HUMIGÈNE POUDRAGE

Activateur de compostage

Norme NF U 44051/A1 – 4.1

Destination

Préparation fermentée riches en bactéries et champignons. Produit à mélanger au compost domestique pour améliorer son évolution, ou sur les litières des animaux.

Composition

Mélange de Lithothamne (tests calcaires de *Lithothamnium calcareum*, petit corail de mers tempérées) et de matières végétales fermentées contenant des bactéries et des champignons de milieux naturels.

Utilisation

Mélanger aux matières à composter en constituant un tas ou en le retournant, à raison de 2 à 3 kg par m³. Sur les litières des animaux (lapins, volailles, petits ruminants), apporter 10 à 15 grammes/m² plusieurs fois par semaine, suivant volume de déjections et de litière apportée.

Conditionnement

Seau de 2 kg.



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produit certifié DE-ÖKO-00
(Utilisation en Agriculture Biologique
selon le règlement CE 834/2007 modifié)



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf.KANNEDRKJ
12/2019 – V1

Élevage familial

KANNE « DRINK KAN »

Aliment complémentaire pour animaux

Matières premières pour animaux (12.01-partie B annexe directive 96/25/CE)

Destination

Aliment complémentaire liquide fermenté riches en bactéries lactique pour compléter la ration des animaux domestiques et ainsi améliorer leur vitalité et leur résistance.

Composition

Préparation lactofermentée à base de céréales biologiques et de sel.

Utilisation

Apporter tous les jours dans l'eau de boisson à raison de 1 à 2 ml par litre (1 litre par m³).

Conditionnement

Bidon de 5 litres (densité 1).



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!

Graines d'engrais vert



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



Produits utilisables en Agriculture Biologique, mais non certifiés CERTIPAQ BIO car n'étant pas d'origine biologique (graines simplement non traitées).



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

La couverture végétale du sol sur l'année est maintenant considérée comme très utile à la réussite de l'Agriculture Biologique, pour toutes cultures, et en particulier pour le jardin potager et même parfois le verger.

Le but est de maintenir une couverture du sol entre deux cultures, en particulier en automne et en hiver. En arboriculture et viticulture, on vise la couverture du sol au milieu des allées, tout en travaillant superficiellement les lignes pour éviter une trop forte concurrence.

Avantages agronomiques :

Ameublissement du sol par le travail des racines et la couverture protectrice du feuillage. Lutte contre l'érosion, en particulier sur les pentes.

Fourniture de matière organique par la biomasse produite.

Fourniture d'Azote, en particulier si la couverture du sol contient des légumineuses, et en limitant les pertes par lessivage.

Développement autour des racines de Mycorhizes et de microorganismes bénéfiques.

Développement des vers de terre, qui ont besoin d'une litière végétale pour se nourrir et se loger.

Diminution des mauvaises herbes par la couverture du sol et la compétition. On « choisit » donc ses adventices...

Diminution de la pression des maladies en limitant les projections de terre et en évitant l'excès d'azote soluble.

Développement des insectes prédateurs surtout si on laisse aux plantes la possibilité de fleurir.

Mais la couverture du sol présente aussi quelques inconvénients, qu'il faut réduire :

Certains sols ont besoin d'un travail profond. Si nécessaire, on détruira provisoirement la couverture de sol pour le réaliser.

Sensibilité au gel : éviter une couverture épaisse aux moments critiques.

Installation de rongeurs dans les couverts pérennes, lorsque les prédateurs (rapaces, renards...) manquent.

Nous avons choisi de vous proposer pour le moment trois légumineuses (plantes fixatrices d'azote atmosphérique) qui favorisent aussi les Mycorhizes, et une crucifère qui fait des « forages » dans le sol par ses racines, et qui combat les nématodes qui apparaissent lorsque les mêmes cultures reviennent trop souvent...



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. LUZERNEANJ
12/2019 – V1

Graines d'engrais vert

LUZERNE ANNUELLE

Medicago polymorpha ou truncatula

Graines non traitées de Luzerne annuelle

Destination

Légumineuse annuelle à cycle de jours courts à semer en automne pour protection hivernale du sol, fourniture de biomasse et fixation d'azote atmosphérique ; ces plantes favorisent aussi le développement des Mycorhizes et des vers de terre.

Composition

Graines non traitées de Luzerne annuelle *Medicago polymorpha* ou *truncatula*.

Utilisation

Semis entre août et octobre à 100 à 200 grammes à l'are (1 à 2 grammes/m²). Semer sur terrain ameubli en surface et humide. Mélanger à la terre avec un râteau et rouler ou plomber si le sol est très argileux. Il est souhaitable de semer avant une pluie. Si le semis est fait tôt (plante en tige en début d'hiver), elle gèle à -5 °C environ. Résiste à -8 à -9 °C si elle est au stade « rosette ».

Conditionnement

Seau de 0,5 kg.



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!

Graines d'engrais vert

MINETTE

Medicago lupulina

Graines non traitées de Minette (*Medicago lupulina*)

Destination

Légumineuse bisannuelle (famille des Luzernes) résistant bien à la sécheresse, à semer en automne ou au printemps pour protection du sol, fourniture de biomasse et fixation d'azote atmosphérique ; cette plante favorise aussi le développement des Mycorhizes et des vers de terre.

Composition

Graines non traitées de Minette *Medicago lupulina*.

Utilisation

Semis entre août et octobre à 75 à 150 grammes à l'are (0,75 à 1,5 gramme/m²). Semer sur terrain ameubli en surface et humide. Mélanger à la terre avec un râteau et rouler ou plomber si le sol est très argileux. Il est souhaitable de semer avant une pluie. Plante très résistante au gel (- 15°C) et à la sécheresse. Produit moins de biomasse que la Luzerne annuelle.

Conditionnement

Seau de 0,5 kg.



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Réf. MINETTEJ
12/2019 – V1

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!

Graines d'engrais vert

VESCE DE HONGRIE

Vicia pannonica

Graines non traitées de Vesce de Hongrie (*Vicia pannonica*)



GEOPHILE®
jardin

Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. VESCEHJ
12/2019 – V1



Destination

Légumineuse annuelle très résistante au froid. Couverture du sol hivernale ou printanière. Cette plante, produit de la biomasse et fixe de l'azote atmosphérique. Elle est très favorable à l'installation des Mycorhizes et des vers de terre.



Composition

Graines non traitées de Vesce de Hongrie (*Vicia pannonica*).



Utilisation

Semis entre août et octobre à 400 grammes à l'are (4 grammes/m²). Semer sur terrain ameubli en surface et humide. Mélanger à la terre avec un râteau et rouler ou plomber si le sol est très argileux. Il est souhaitable de semer avant une pluie. Plante très résistante au gel et mellifère. Production de biomasse importante. Excellente en précédent d'une culture exigeante (Pomme de Terre, Tomate, Courge, Melon...).



Conditionnement

Seau de 0,5 kg.



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!



Toute une gamme de produits spécialement adaptés et conditionnés pour les amoureux des beaux jardins et des potagers généreux.



La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008 et de ses futures modifications.

Service consommateurs

geojardin@orange.fr

Produits distribués par



SARL Jacques MOREAU
CONSEIL ET FOURNITURE EN
AGROBIOLOGIE

Les Consorts – 71430 Grandvaux
SIRET 414 848 432 00012 – Agrément BO10757
Pour distribution et conseil phytosanitaire

Réf. RADISHUILEJ
12/2019 – V1

Graines d'engrais vert

RADIS À HUILE

Raphanus sativus oleiformis

Graines non traitées de Radis à Huile (*Raphanus sativus oleiformis*)

Destination

Crucifère annuelle à semer en automne ou au printemps en interculture, en particulier en cas de présence de nématodes (plante piège). Elle travaille le sol en profondeur, recycle des éléments fertilisants et produit de la biomasse. Mais cette plante ne fixe pas d'azote atmosphérique et ne mycorhize pas.

Composition

Graines non traitées de Radis à huile *Raphanus sativus oleiformis*.

Utilisation

Semis entre août et octobre à 200 grammes à l'are (2 grammes/m²). Semer sur terrain ameubli en surface et humide. Mélanger à la terre avec un râteau et rouler ou plomber si le sol est très argileux. Il est souhaitable de semer avant une pluie. Éviter de la laisser produire ses graines (la broyer et la retourner avant) car elle deviendrait alors une adventice !

Conditionnement

Seau de 0,5 kg.



Emballage recyclable
en tri sélectif



Conservation à l'abri de la
lumière et de l'humidité.
Crains le gel et les fortes chaleurs



Bien se laver les mains
après utilisation



Tenir hors de portée
des enfants



Ne pas inhaler
ni avaler

Un sol vivant, une plante forte, des récoltes de qualité!

Fumure du jardin

Nous proposons des étapes dans la préparation du jardin potager pour obtenir le meilleur de votre terre, quelle qu'elle soit ! C'est le but de la méthode agrobiologique GÉOPHILE.

Voici les principales étapes dans la mise en route du potager, par ordre chronologique :

Epoque	Opérations à effectuer
<p>Août à octobre</p> 	<p>Semis d'engrais vert :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Légumineuses (Luzerne annuelle ou Vesce de Hongrie) dès qu'une planche de légumes se libère.➤ Ou Radis à huile si des alliacées (Oignons, Echalotes, Ail, Poireau...) suivent (effet naturel anti-nématodes). <p>Opération possible jusque fin octobre dans la plupart des régions, de préférence juste après une pluie. Le terrain doit être ameubli avant semis. Les graines doivent être enterrées légèrement au râteau. Roulez ou plombez ensuite. Arrosez si nécessaire.</p> <p>Certains engrais verts (Minette, Vesce de Hongrie) se sèment aussi au printemps, mais ils resteront moins longtemps en place.</p> <p>Vous devrez travailler votre terrain en hiver (terres argileuses) ou fin d'hiver-début de printemps (terres limoneuses ou sableuses).</p>
<p>Novembre à mars</p> 	<p>C'est l'époque des applications de fumures :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Compost de votre jardin 1 à 3 kg/m² avant les cultures exigeantes (Pommes de terre, Tomates, Melons, Courges, etc...)➤ Lithothamne 50 à 100 g/ m² une fois tous les 2 à 3 ans en terrain acide. Lavagold 30 à 50 g/ha au même rythme dans les terrains calcaires.➤ Potalgine 30 à 50 g/ m² si le terrain est pauvre (récoltes maigres malgré vos bons soins).
<p>Au semis ou à la plantation</p> 	<p>Activateurs naturels (une fois suffit !) :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Actigrains (bactéries naturelles des sols) au moment du premier arrosage.➤ Humate (acides humiques naturels) au deuxième arrosage.➤ Pour les légumes à repiquer (salades, tomates, melons, poireaux, etc...), la reprise sera meilleure avec un pralinage à l'HUMISFER TREMPAGE qui aidera à l'installation des Mycorhizes (champignons symbiotiques des racines).

Traitements des plantes

Beaucoup de gens pensent qu'en Agriculture Biologique, on n'a pas besoin de traiter. La réalité est un peu différente. Il existe des produits phytosanitaires autorisés en Agriculture Biologique : certains produits dits « de biocontrôle » (pas tous !), les produits cupriques et les « substances de base ». Mais ils s'emploient uniquement « en cas de menace avérée sur une culture » (article 12 du règlement CE 834/2007 sur la production biologique) et lorsque les mesures préventives décrites dans le même règlement ne suffisent pas.

Nous travaillons d'abord en prévention, et traitons (en bleu) si nécessaire :

Culture	Maladies ou insectes	Bouillie à appliquer	Dates d'application
Pêcher	Cloque Maladie criblée	BOUILLIE BORDELAISE 0,1 % + SILIZINC 1 %	Avant les pluies et avant Nouvelle Lune et Pleine Lune.
	Pucerons	Pâte protectrice autour du tronc (fourmis) BULBACIDE 3 % + MOUILLANT BIOFA 1 % CANOLA 3 % + Insecticide biologique	Avant présence. Bouillie non phyto. En cas d'attaque déclarée.
Pommier - Poirier	Tavelure	BOUILLIE BORDELAISE 0,5 % + SOUFRE BIOFA 2 % + SILICUIVRE ou SILIZINC 0,5 %	Avant les pluies et avant Nouvelle Lune et Pleine Lune. Démarrer après fleur.
	Carpocapse (ver du fruit)	CARPOVIRUSINE 2000 0,1 % (introuvable en ce moment) Ou insecticide biologique à base de Bt.	Dès premières piqûres sur fruits et renouveler tous les 14 jours.
	Pucerons	PÂTE PROTECTRICE autour du tronc (fourmis) BULBACIDE 3 % + MOUILLANT BIOFA 1 % CANOLA 3 % + Insecticide biologique	Avant présence. Bouillie non phyto. En cas d'attaque déclarée.
Pruniers - Abricotiers - Cerisiers	Moniliose des fleurs et fruits	Bicarbonate de soude (substance de base) 1 %	En floraison, avant les pluies.
	Oïdium	Bicarbonate de soude (substance de base) 1 %	Renouveler si nécessaire.
	Pucerons	Id. Pêchers, Pommiers et Poiriers	Id. ci-dessus.
	Drosophiles	ARGILIT 5 %	Avant piqûres. Non phyto
Cognassier	Moniliose des fleurs ou fruits	Bicarbonate de soude (substance de base) 1 %	En floraison, avant les pluies et en fin de saison.
	Pucerons	Id. Pêchers, Pommiers et Poiriers	Id. ci-dessus.
	Entomosporiose (taches noires)	BOUILLIE BORDELAISE 0,5 % + SOUFRE MOUILLABLE 2 % + SILICUIVRE ou SILIZINC 0,5 %	Avant les pluies et avant Nouvelle Lune et Pleine Lune.
Vigne	Mildiou Oïdium	BOUILLIE BORDELAISE 0,5 % + SOUFRE MOUILLABLE 2 % + SILICUIVRE ou SILIZINC 0,5 %	Avant les pluies et avant Nouvelle Lune - Pleine Lune. Dès 3-4 feuilles étalées.
	Black Rot	Id., mais avec SILIZINC	Pas de produit phyto bio.
	Pourriture grise	ARGILIT 5 % Bicarbonate de soude (substance de base) 1 %	Bouillie non phyto. Si Botrytis déclaré.
Pommes de terre - Tomates - Aubergines	Mildiou	BOUILLIE BORDELAISE 1 % + SILICUIVRE 1 %	Avant les pluies et Nouvelle Lune et Pleine Lune.
	Doryphore	NOVODOR 3 % (introuvable en ce moment) Ou Spinosad 0,2 %	Dès apparition des larves. Deux fois maximum.
Courges - Courgettes - Melons	Oïdium	SOUFRE MOUILLABLE 2 %	Dès les premiers dégâts, et répéter 4 jours après.
	Mildiou	BOUILLIE BORDELAISE 0,5 % + SOUFRE BIOFA 2 % + SILICUIVRE ou SILIZINC 0,5 %	Avant les pluies et avant Nouvelle Lune et Pleine Lune, dès fruits visibles.

Traitements des plantes



Les traitements ci-dessous sur légumes sont moins nécessaires pour un jardinier amateur qui n'est pas aussi confronté à ces maladies qu'un maraîcher professionnel plus « intensif ». Néanmoins, nous les signalons car ils peuvent être rencontrés, en particulier lorsque les jardiniers ne font pas assez attention à leurs rotations !... A cette occasion, vous observerez que les procédés biologiques permettent de répondre à la plupart des cas rencontrés.

Liste forcément incomplète ! Questionner votre distributeur si nécessaire.

Nous travaillons d'abord en prévention, et traitons (en bleu) si nécessaire :

Culture	Maladies ou insectes	Bouillie à appliquer	Dates d'application
Choux Navets et autres crucifères	Fissures de la tige	CALCOMER 1 % en traitement ou 0,1 % dans un arrosage, combiné à l'HUMATE DE BORE.	Préventivement, au moment de la plantation.
	Punaise du Chou	CANOLA 3 % + Insecticide biologique	En cas d'attaque déclarée.
	Piéride du Chou	Insecticide biologique à base de Bt	Dès les premières attaques.
	Limaces	BANDE CUIVRÉE en anneau autour des plants	Au repiquage.
	Nématodes à galles	Ne pas faire revenir les plantes de la même famille avant 4 ans. Faire un engrais vert Luzerne annuelle ou Vesce de Hongrie avant mise en culture.	Si le problème est présent sur une parcelle, éviter d'y replanter une crucifère.
Ail-Oignon Echalote	Fusariose	Tremper les bulbes quelques minutes dans une solution avec KANNE 10 %	Avant plantation
	Rouille Mildiou	BOUILLIE BORDELAISE 0,5 % + SOUFRE BIOFA 2 % + SILICUIVRE ou SILIZINC 0,5 %	Dès début d'attaque et renouveler tous les 14 jours.
	Nématodes	Ne pas faire revenir les plantes de la même famille avant 4 ans. Faire un engrais vert RADIS À HUILE avant mise en culture.	Pas de solution curative.
Céleri	Septoriose	BOUILLIE BORDELAISE 0,5 % + SOUFRE BIOFA 2 % + SILICUIVRE ou SILIZINC 0,5 %	Non prévue pour cet usage (dit « orphelin »).
Carotte	Mildiou	BOUILLIE BORDELAISE 0,5 % + SILICUIVRE ou SILIZINC 0,5 %	Renouveler si nécessaire
	Mouche	Voile tissé en début de culture, pendant le vol des mouches (avril-mai). Récolter suffisamment tôt.	Id. ci-dessus.
	Nématodes	Ne pas faire revenir les plantes de la même famille avant 4 ans. Faire un engrais vert RADIS À HUILE avant mise en culture.	Pas de solution curative.
Salades (laitues, chicorées, etc...)	Mildiou (<i>Bremia lactucae</i>)	Laisser 3 ans avant retour de salades sur la parcelle.	
	Limaces Escargots	BANDE CUIVRÉE en anneau autour des plants	Au repiquage ; retirer ensuite.
	Taupin	Ne pas planter après une prairie. Bien travailler le terrain avant plantation.	Pas de solution phyto biologique pour les jardiniers.

